BMCE
Société par actions simplifiée au capital de 11 766 800 euros
Siège social : 41 Quai du Roi 45000 ORLEANS
390 398 055 R.C.S ORLEANS

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION DES ASSOCIES PAR CORRESPONDANCE DU 19 MAI 2026

Les associés de la société BMCE ont, conformément à l'article 13 des statuts, été consultés par écrit sur :

- Le rapport de gestion de l'exercice 2025
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice
- L'approbation des comptes clos le 31 décembre 2025
- L'affectation du résultat
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par les articles L227-10 et suivants du Code de Commerce et l'approbation desdites conventions
- Les pouvoirs pour les formalités

Les associés ont eu à se prononcer sur les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des rapports du Président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, constatant que le résultat de l'exercice s'élève à 4 928 023 euros et le report à nouveau à 21 992 336 euros, formant un total de 26 920 359 euros, décide, sur la proposition du Président l'affectation suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur	21 992 336 €
- Résultat de l'exercice	4 928 023 €
Total disponible	**26 920 359 €**

Affectation

- Dividende	3 683 520 €
- Report à nouveau	23 236 839 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action (en €)	Dividende total (en €)
2022	2 558 000	4,50	11 511 000
2023	2 558 000	3,31	8 473 000
2024	2 558 000	1,11	2 862 000

Le dividende sera mis en paiement à compter du 21 mai 2026 au siège social.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes formalités de dépôt, d'enregistrement, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

Les associés ayant émis un vote favorable sur les résolutions qui leur ont été proposées ci-dessus, le Président déclare que celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

Le Président
Nicolas GODET

BMCE

Société par actions simplifiée

41, quai du Roi

45000 ORLEANS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

BMCE

Société par actions simplifiée

41, quai du Roi

45000 ORLEANS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés de la société BMCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BMCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Deloitte.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement n°2022-06 de l'ANC sur la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : nous ne sommes pas en mesure de vérifier la concordance de ces informations avec la comptabilité et/ou les éléments sous tendant la comptabilité de votre société.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Deloitte.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 mai 2026

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Aude BOUREAU

BMCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 11 766 800 €
Siége social
41 QUAI DU ROI 45015 ORLEANS

RCS 39039805500157

COMPTES ANNUELS

ET ANNEXE

Etats financiers : Bilan - Actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement (II)	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions ,brevet, licences,marques, procédés,Solutions informatiques,droits et valeurs similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	16 723 025	3 774 613	12 948 412	12 962 165
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilistions incorporelles en cours, avances et accomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	***16 723 025***	***3 774 613***	***12 948 412***	***12 962 165***
Terrains	18 563 439	12 901 481	5 661 958	5 644 818
Constructions	42 090 782	31 640 574	10 450 208	11 094 216
Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 296 639	25 671 998	3 624 640	4 149 188
Autres immobilisations corporelles	9 677 126	6 643 629	3 033 497	2 950 816
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	145 880	0	145 880	145 461
TOTAL immobilisations corporelles	***99 773 865***	***76 857 682***	***22 916 184***	***23 984 499***
Participations	3 215	0	3 215	3 215
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	
Autres titres immobilisés	501	0	501	501
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	266 464	0	266 464	263 616
TOTAL immobilisations financières	***270 180***	***0***	***270 180***	***267 332***
TOTAL de l'actif immobilisé (III)	***116 767 071***	***80 632 295***	***36 134 776***	***37 213 996***
Matières premières et autres approvisionnements	654 144	0	654 144	752 024
En cours de production	0	0	0	0
Produits finis	551 772	0	551 772	480 846
Marchandises	40 392 311	2 214 803	38 177 508	39 649 206
Avances et acomptes versés sur commandes	16 601	0	16 601	11 170
TOTAL Stock et en-cours	***41 614 828***	***2 214 803***	***39 400 025***	***40 893 246***
Créances clients et comptes rattachés	19 280 392	3 438 542	15 841 849	15 091 617
Autres créances	28 975 067	0	28 975 067	22 736 446
Charges constatées d'avance	502 501	0	502 501	491 708
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	***48 757 960***	***3 438 542***	***45 319 417***	***38 319 771***
Actions propres	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	800
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	
Disponibilités	2 107 809	0	2 107 809	1 902 269
TOTAL Valeurs mobilières de placement	***2 107 809***	***0***	***2 107 809***	***1 903 069***
TOTAL de l'actif circulant (IV)	***92 480 597***	***5 653 346***	***86 827 251***	***81 116 086***
Frais d'émission des emprunts (V)	13 884		13 884	17 850
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0		0	0
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	0		0	0
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	***209 261 551***	***86 285 641***	***122 975 911***	***118 347 932***

Etats financiers : Bilan - Passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital [dont versé...]	11 766 800	11 766 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 980 939	3 980 939
Ecarts de réévaluation	0	0
Ecarts d'équivalence	0	0
Réserve légale	1 176 680	1 176 680
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	58 412	58 412
TOTAL Réserves	**1 235 092**	**1 235 092**
Report à nouveau	21 992 336	21 104 166
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	**4 928 023**	**3 727 550**
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	1 968 560	2 443 325
TOTAL des capitaux propres (I)	***45 871 750***	***44 257 872***
Provisions pour risques	967 104	1 605 005
Provisions pour charges	3 790 248	4 348 248
TOTAL des provisions (II)	***4 757 352***	***5 953 253***
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	49 140	67 566
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Instruments financiers à terme	0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 157 415	1 173 259
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 554 895	34 390 703
Dettes fiscales et sociales	9 030 975	7 393 529
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 311 361	992 914
Autres dettes	24 243 024	24 118 835
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL des dettes (III)	***72 346 809***	***68 136 806***
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL DU PASSIF	***122 975 911***	***118 347 931***

Etats financiers : Compte de résultat de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
	Total	Total
Produits D'exploitation:		
Ventes de marchandises	197 953 986	212 204 060
Production vendue	31 997 248	28 280 047
Montant net du chiffre d'affaires	**229 951 234**	**243 056 601**
Production stockée	70 926	-232 610
Production immobilisée	0	0
Subventions	13 052	3 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 388 245	6 385 169
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	442 832	
Autres produits	750 668	465 142
Total des produits d'exploitation (I)	***237 616 957***	***249 677 802***
Charges d'exploitation:		
Achats de marchandises	147 077 718	151 470 649
Variation de stock (achats de marchandises)	1 721 776	7 488 174
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock (achats de matières premières)	97 880	-93 631
Autres achats et charges externes	37 766 218	40 102 580
Autres achats et charges externes - Y compris : redevances de crédit-bail mobilier	*1 298 963*	*0*
Autres achats et charges externes - Y compris : redevances de crédit-bail immobilier	*0*	*0*
Impôts, taxes et versements assimilés	3 492 479	3 939 313
Salaires	22 442 324	23 897 866
Cotisations sociales	8 555 520	8 877 992
	0	
Dotation aux amortissements et aux dépréciations : Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 398 032	3 575 108
Dotation aux amortissements et aux dépréciations : Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Dotation aux amortissements et aux dépréciations : Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	3 756 303	4 330 798
Dotation aux provisions	828 000	1 383 659
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	103 751	
Autres charges	1 106 110	1 718 860
Total des charges d'exploitation (II)	***230 346 112***	***246 691 368***
Résultat d'exploitation (I - II)	**7 270 845**	**2 986 434**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	21 769	27 232
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0
Produits financiers de participations	0	267 120
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	195 109	136 849
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des produits financiers (V)	***195 109***	***403 969***
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	697 331	1 279 680
Différences négatives de change	0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des charges financières (VI)	***697 331***	***1 279 680***
Résultat financier (V - VI)	**-502 222**	**-875 711**
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	**6 790 392**	**2 137 955**
Produits exceptionnels (VII)	617 830	3 940 416
Charges exceptionnelles (VIII)	152 715	1 850 768
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	**465 115**	**2 089 648**
Participation des salariés aux résultats (IX)	617 721	39 828
Impôts sur les bénéfices (X)	1 709 763	460 225
Total des produits (I + III + V + VII)	***238 451 665***	***254 049 419***
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***233 523 642***	***250 321 869***
Bénéfice ou perte	**4 928 023**	**3 727 550**

Sommaire

Bilan Actif ANC 2
Bilan Passif ANC 3
Compte de résultat ANC 4
1.FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 6

2.PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION 7
2.1. Principes comptables 7
2.2. Principales méthodes utilisées 7
2.2.1. Immobilisations et amortissements 7
2.2.2. Stocks 8
2.2.3. Créances 8
2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises 8
2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants 8
2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail 8
2.2.7. Provision pour risques et charges 9
2.2.8 Subventions 9
2.2.9. Chiffre d'affaires 9
2.2.10. Transactions avec des parties liées 9
3. NOTES SUR LE BILAN 10
3.1. Immobilisations 10
3.2. Actif circulant 15
3.3. Capitaux propres 16
3.4. Provisions pour risques et charges 17
3.5. Etat des dettes par échéances 18
3.6. Comptes rattachés 19
3.7. Transactions avec des parties liées 20
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 21
4.1. Ventilation du chiffre d'affaires 21
4.2. Dépenses de recherche et de coûts de développement comptabilisés en charges 22
4.3. Résultat financier 22
4.4 Résultat exceptionnel 22
4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel 23
5. AUTRES INFORMATIONS 25
5.1. Engagements financiers 25
5.2. Effectif moyen 25
5.3. Rémunération des organes d'Administration 25
5.4. Consolidation 25
5.5. Intégration fiscale 25
5.6. Autres opérations présentant des risques et des avantages non traduits au bilan 26
5.7. Titrisation de certaines créances commerciales 26
5.8 [Si applicable : contrat d'achat d'électricité long-terme et certificats d'énergie] 26
5.9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 26

L'activité de la société est le négoce de matériaux de construction

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19 mai 2026 par le Président.

1.FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 s'est caractérisé par les faits suivants:

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 229 951 K€ au 31/12/2025 contre 243 057 K€ au 31/12/2024 soit une diminution de -5,39%.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 7 271 K€ au 31/12/2025 contre 2 986 K€ au 31/12/2024 soit une augmentation de 143,50%.

2.PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Le 4 novembre 2022, l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le projet de règlement n° 2022-06 modifiant le plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, il vient modifier le règlement ANC n°2014-03. Le règlement définitif a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement, entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, constitue un changement de règlementation comptable (changement de méthode comptable au sens du PCG art 122-1).

Les principales modifications consistent en :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel et une réduction de son contenu ;

- la suppression de la technique de transferts de charges. Les montants précédemment comptabilisés dans ce poste sont désormais inscrits en déduction du poste de charges correspondant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :
- le prix d'achat,
- les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité d'un ensemble d'immobilisations corporelles ou incorporelles est jugée notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation ou un amortissement est constaté.

a) Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce, considérés comme des actifs incorporels à durée de vie illimitée ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de valeur annuel.

Les fonds commerciaux inscrits au bilan au 31 décembre 2015 qui faisaient l'objet d'un amortissement continuent d'être amortis sur leur durée résiduelle restante. Ceux qui avaient une durée d'utilisation non limitée ne sont pas amortis mais des tests de dépréciation sont mis en œuvre annuellement.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, les malis techniques figurant au bilan au 31 décembre 2015 dans le poste « Autres immobilisations incorporelles » ont été analysés par la société pour identifier les actifs sous-jacents auxquels les affecter. L'analyse menée n'a pas conduit à identifier d'actifs corporels sous-jacents auxquels affecter ces malis techniques. Ainsi, ces derniers ont été reclassés dans le poste « Fonds commerciaux » au 1er janvier 2016. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire ou dégréssif, en fonction de leur durée de vie prévue.
Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- agencements de terrain: 10 ans
- constructions : 20 à 30 ans
- agencements des constructions : 10 ans
- matériel et outillage industriel: 5 à 15 ans
- agencements divers: 3 à 10 ans
- matériel de transport -16T: 4 ans
- matériel de transport +16T: 8 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 ans
- mobilier : 10 ans

Les amortissements dérogatoires, correspondant à la différence entre les amortissements calculés en application des dispositions fiscales et les amortissements calculés sur la durée d'utilisation prévue, figurent sous la rubrique "Provisions réglementées" au passif du bilan.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont valorisés à leur coût d'acquisition, frais accessoires inclus, ou valeur d'apport. Depuis 2011, l'option est prise de comptabiliser en charges de l'exercice les frais d'acquisitions de titres (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes)

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire annuel, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité.
L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux et la quote-part d'actif net comptable consolidé,, valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur la base des business plans (ou budgets prévisionnels à long terme) hors frais financiers mais après impôt, ou valeur actuelle basée sur un multiple d'une base normative de performance.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. Si elle est supérieure, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Aucune compensation n'est pratiquée entre plus et moins-values.

2.2.2. Stocks

Les stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires, selon la méthode du premier entré premier sorti (PEPS).

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés selon la méthode du prix de revient complet de production, qui comprend les coûts directs et indirects de production. Le prix de revient est calculé selon la méthode du premier entré premier sorti.

Une dépréciation est calculée lorsque la valeur brute s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur nette de réalisation.
La valeur nette de réalisation est notamment estimée en fonction des perspectives de revente et du niveau d'obsolescence des produits.

2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.
Les créances éligibles au programme de titrisation sont cédées au nominal.

2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Néant

2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Dans le cadre du dispositif de centralisation des disponibilités au niveau de sa maison mère, la société dispose d'un compte courant de trésorerie intra-groupe auprès du GIE Point P Finances.Ce compte courant est présenté en «autres créances» ou en «dettes financières divers», selon le cas.

2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même, au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions ou rentes auxquelles ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

Le montant cumulé de ces engagements sociaux provisionnés a été évalué au 31 décembre 2025 à 3 357 K€.
Ils recouvrent, d'une part, les indemnités de fin de carrière à hauteur de 3 246 K€ et, d'autre part, les rentes viagères à hauteur de 111 K€.
Les rentes viagères concernent les retraités, les préretraités et les actifs «futurs ayant droit ».
L'estimation actuarielle des prestations accordées repose sur la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.
Si les droits acquis plafonnent à un niveau d'ancienneté donné, le calcul des droits se fait sur la durée d'anciennté jusqu'à la retraite et non sur la carrière totale du salarié dans la société.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies générés dans l'année sont comptabilisés immédiatement et intégralement dans le compte de résultat.

Les calculs actuariels de ces engagements sont effectués par un cabinet spécialisé. Les principales hypothèses utilisées pour les calculs sont les taux d'actualisation court terme à 3,92% et long terme à 4,08 %, et le taux d'inflation à 2 %.

Les engagements de la société au titre des médailles du travail sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

La société comptabilise ses engagements sociaux en provisions pour risques et charges. L'estimation retenue correspond à l'évaluation actuarielle des prestations accordées selon la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Fin septembre 2024, le financement des engagements de retraites supplémentaires des anciens salariés retraités a été confié au Crédit Agricole Assurance Retraite.
Cette opération s'est traduite par un versement complémentaire aux fonds de couverture et une diminution de la provision pour engagement de retraites.

2.2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'évènements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.
Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.2.8 Subventions

Pas de subventions d'investissement

2.2.9. Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison des biens ou selon les conditions spécifiques prévues à chaque contrat.

Les ventes de services correspondent à des redevances et prestations de services facturées au fur et à mesure de leur exécution selon les modalités prévues aux contrats.

2.2.10. Transactions avec des parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives en cours à la date de clôture ou ayant eu des effets notables sur l'exercice clos, effectuées avec des parties liées, non conclues à des conditions normales de marché.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

État de l'actif immobilisé et informations complémentaires sur les amortissements

Variation de l'actif immobilisé

Rubriques (en Milliers d' euros)	*Montant brut au début de l'exercice*	*Augmentation*	*Diminution*	*Montant brut à la fin de l'exercice*
Frais d'établissement et de développement (I)	**0**	0	0	**0**
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	**16 813**	**0**	**90**	**16 723**
Brevets, logiciels	0			**0**
Fonds commercial	16 813	0	90	**16 723**
Autres immob. incorporelles	0			**0**
Immobilisations incorporelles	**16 813**	**0**	**90**	**16 723**
Terrains	**18 303**	**386**	**126**	**18 563**
Constructions	**42 463**	**880**	**1 253**	**42 091**
Sur sol propre	18 553	4	712	17 845
Sur sol d'autrui	8 857	0	337	8 521
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 053	877	204	15 726
Installations techniques, matériel et outillage industriels	**29 822**	**481**	**1 006**	**29 297**
Autres immobilisations corporelles	**9 813**	**672**	**808**	**9 677**
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 791	670	74	6 387
Matériel de transport	2 549	2	657	1 894
Matériel de bureau et mobilier informatique	1 473	0	77	1 396
Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	145	146	145	146
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	**100 547**	**2 565**	**3 338**	**99 774**
Participations par mise en équivalence	0	0	0	0
Autres participations	3	0	0	3
Autres titres immobilisés	1	0	0	1
Prêts et A. immob. financières	264	3	0	266
immobilisations financières	**267**	**3**	**0**	**270**
Total	**117 627**	**2 568**	**3 428**	**116 767**

Variation des amortissements

Immobilisations amortissables (en euros)	Durée d'utilisation / taux d'amortissement le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		Linéaire	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		Linéaire	2 986 933	0	76 225	2 910 708
Total immobilisations incorporelles			**2 986 933**	**0**	**76 225**	**2 910 708**
Agencements de terrain		Linéaire	12 658 583	368 755	125 857	12 901 481
Constructions sur sol propre		Linéaire	13 647 038	402 332	672 028	13 377 342
Constructions sur sol d'autrui		Linéaire	7 452 100	186 852	335 345	7 303 607
Inst. générales, agencements et aménagements constructions		Linéaire	10 269 705	894 085	204 165	10 959 625
Installations techniques, matériels et outillages		Linéaire	25 673 044	974 629	975 675	25 671 998
Installations générales, agencements divers		Linéaire	3 074 368	514 410	74 051	3 514 728
Matériel de transport		Linéaire	2 355 281	42 039	638 646	1 758 673
Matériel de bureau, informatique et mobilier		Linéaire	1 432 237	14 930	76 940	1 370 228
Total immobilisations corporelles			***76 562 357***	***3 398 032***	***3 102 707***	***76 857 682***

a) Immobilisations financiéres

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en Milliers d' euros)

Sociétés détenues	nbre titres / actions	Capital (en devise)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (en devise)	Quote-part de capital détenue (en %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS			Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés (en Keuros)	Montant des cautions et avals donnés par la société (en Keuros)	Chiffre d'affaires hors taxes (100%) du dernier exercice écoulé (en Keuros)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en Keuros)	Résultats (bénéfices ou pertes à 100%) du dernier exercice clos (en Keuros)
					Valeur brute comptable des titres détenus (en Keuros)	DEPRECIATIONS	Valeur nette comptable des titres détenus (en Keuros)					
FILIALES												

b) Variations des immobilisations et des amortissements

Variation des immobilisations

Augmentation	Ventilation des augmentations				
	Virement		Entrée		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Création
Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	385 895	0	0
Constructions sur sol propre	0	0	3 720	0	0
Construction sur sol d'autrui	0	0	0	0	0
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	876 541	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	480 889	0	0
Installations générales, agencements divers	0	0	670 304	0	0
Matériel de transport	0	0	1 946	0	0
Matériel de bureau, informatique et mobilier	0	0	0	0	0
Emballages récupérables et divers	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	145 880	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	***0***	***0***	***2 565 176***		
Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	0	0	2 848	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***0***	***0***	***2 848***	***0***	***0***
TOTAL IMMOBILISATIONS	***0***	***0***	***2 568 024***	***0***	***0***

Diminution	Ventilation des diminutions				
	Virement		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cession	Scission	Mise hors service
Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	0	0	89 977
Terrains	0	0	0	0	125 857
Constructions sur sol propre	0	0	0	0	711 642
Construction sur sol d'autrui	0	0	0	0	336 713
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	0	204 183
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	129 017	0	877 465
Installations générales, agencements divers	0	0	0	0	74 051
Matériel de transport	0	0	222 254	0	434 583
Matériel de bureau, informatique et mobilier	0	0	0	0	76 940
Emballages récupérables et divers	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	145 461	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	***145 461***	***0***	***351 271***	***0***	***2 841 434***
Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
TOTAL IMMOBILISATIONS	***145 461***	***0***	***351 271***	***0***	***2 931 412***

Variation des amortissements

Dotations de l'exercice	Ventilation des augmentations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
Fond commercial	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	0	0
Terrains	0	368 755	0	0
Constructions sur sol propre	0	402 332	0	0
Construction sur sol d'autrui	0	186 852	0	0
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	894 085	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	974 629	0	0
Installations générales, agencements divers	0	514 410	0	0
Matériel de transport	0	42 039	0	0
Matériel de bureau, informatique et mobilier	0	14 930	0	0
Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
TOTAL AUGMENTATIONS DES AMORTISSEMENTS	***0***	***3 398 032***	***0***	***0***

Diminution	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0
Fond commercial	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	76 225
Terrains	0	0	125 857
Constructions sur sol propre	0	0	672 028
Construction sur sol d'autrui	0	0	335 345
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	204 165
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	100 652	875 023
Installations générales, agencements divers	0	0	74 051
Matériel de transport	0	204 063	434 583
Matériel de bureau, informatique et mobilier	0	0	76 940
Emballages récupérables et divers	0	0	0
TOTAL DES DIMINUTIONS DES AMORTISSEMENTS	**0**	**304 715**	**2 874 216**

Dépréciation de l'actif immobilisé

Situation et mouvements (b) *Rubriques (a)*	*Dépréciations à l'ouverture de l'exercice*	*Augmentations : dotations de l'exercice*	*Diminutions : reprises de l'exercice*	*Dépréciations à la clôture de l'exercice (c)*
Immobilisations incorporelles	863 905	0	0	863 905
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	**863 905**	**0**	**0**	**863 905**

3.2. Actif circulant

En milliers d'Euros

a) Stocks

Les stocks sont répartis par nature dans le tableau suivant :

Stocks et en-cours		
(en Milliers euros)	*31/12/2025*	*31/12/2024*
Stocks marchandises	40 392	42 114
Stocks produits finis	552	481
Stocks matières premières	654	752
En cours de production de biens	0	0
En cours de production de services	0	0
TOTAL	**41 598**	**43 347**

Dépréciation des stocks et en-cours		
(en Milliers euros)	*31/12/2025*	*31/12/2024*
Stocks marchandises	2 215	2 465
Stocks produits finis	0	0
Stocks matières premières	0	0
En cours de production de biens	0	0
En cours de production de services	0	0
Autres stocks	0	0
TOTAL	**2 215**	**2 465**

b) Créances

(en milliers d'euros)

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	266	0	266
Créances de l'actif circulant (1)	48 255	44 543	3 712
Charges constatées d'avance	503	503	0
TOTAL	49 024	45 045	3 979

Dont

- 0 K€ de Produits à recevoir
- 15 566 K€ d'effets à recevoir

Dépreciation de l'actif circulant

Situation et mouvements Rubriques	*Dépréciations à l'ouverture de l'exercice*	*Augmentations : dotations de l'exercice*	*Diminutions : reprises de l'exercice*	*Dépréciations à la clôture de l'exercice (c)*
Stocks	2 465	2 215	2 465	2 215
Créances	3 797	1 541	1 899	3 439
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL	**6 261**	**3 756**	**4 364**	**5 653**

3.3. Capitaux propres

a) Capital Social

Le capital social, d'un montant de 11 766 800 euros, se compose de 2 558 000 actions d'une valeur nominale de 4,60 € chacune.
Ces actions sont détenues à hauteur de 99,99 % par POINT P SA.

b) Variation des capitaux propres

en euros

Intitulé	Ouverture	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation	Diminution	Résultat de l'exercice	Clôture
Capital social	11 766 800						11 766 800
Prime d'émission	3 980 939						3 980 939
Ecarts de réévaluation	0						0
Réserve légale	1 176 680	0					1 176 680
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	58 412	0					58 412
Report à nouveau	21 104 166	888 170					21 992 336
Provisions réglementées	2 443 325			134 590	-609 356		1 968 560
Subventions d'investissement	0						0
Résultat de l'exercice	3 727 550	-888 170	-2 839 380			4 928 023	4 928 023
TOTAL Capitaux Propres	44 257 872	0	-2 839 380	134 590	-609 356	4 928 023	45 871 750

c) Provisions réglementées

Intilulé *(en Milliers D'Euros)*	*Ouverture*	*Impact changement de méthode*	*Augmentation*	*Diminution*	*31/12/2025*
Provision pour investissement	0		0	0	0
Provision pour hausse des prix	0		0	0	0
Amortissements dérogatoires	2 443		135	-609	1 969
Autres provisions règlementées	0		0	0	0
TOTAL	**2 443**	**0**	**135**	**-609**	**1 969**

3.4. Provisions pour risques et charges

Variation des provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début de l'exercice	Impact des changement de méthodes	Dotations	Utilisation	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions pour litiges	1 602		451	123	963	967
dont Provision litige produits	*839*		*38*	*13*	*327*	*537*
dont Provision litige personnel	*763*		*413*	*110*	*636*	*430*
dont Provision litige divers	*0*			*0*		*0*
Provisions pour garanties données aux clients	0		0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0		0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0		0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0		0	0	0	0
Provisions pour pensions et obligations similaires	4 119		377	938	0	3 558
dont Provision retraite	*3 638*		*364*	*756*		*3 246*
dont Provision Indemnités de fin de carrière	*261*		*13*	*163*		*111*
Provisions pour impôts	78		0	0	0	78
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0		0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	0		0	0	0	0
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	0		0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	154		0	0	0	154
dont Provision restructuration	*0*		*0*	*0*	*0*	*0*
dont Provision risques personnel LT	*0*		*0*	*0*	*0*	*0*
dont Provision risques divers LT	*154*		*0*	*0*	*0*	*154*
dont Provision autres avantages LT personnel	*0*		*0*	*0*	*0*	*0*
TOTAL	**5 953**		**828**	**1 061**	**963**	**4 757**

3.5. Etat des dettes par échéances

(en Milliers d'euros)

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance +1 an -5 ans	Échéance +5 ans
Emprunts et dettes assimilés (1)	49	49	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés (2)	36 555	36 555	0	0
Autres dettes	35 743	35 743	0	0
Produits constatés d'avance :	0	0		
TOTAL	**72 347**	**72 347**	**0**	**0**

(1) dont 0 K€ de compte-courant avec GIE POINT P Finances

(2) dont 23 037 K€ de charges à payer

Cadre A	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	38	38	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	11	11	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Dettes d'exploitation et diverses	**72 298**	**72 298**	**0**	**0**
Fournisseurs et comptes rattachés	36 555	36 555	0	0
Personnel et comptes rattachés	3 707	3 707	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 141	3 141	0	0
Impôts sur les bénéfices	1 191	1 191	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	4	4	0	0
Obligations cautionnées	0	0	0	0
Autres impôts	988	988	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 311	1 311	0	0
Groupes et associés	2	2	0	0
Autres dettes	24 241	24 241	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 157	1 157		
Dette représentative de titres empruntés	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL DES DETTES	***72 347***	***72 347***	***0***	***0***
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

3.6. Comptes rattachés

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 503 K€ et sont principalement constituées de :

LOYERS	452 988
AUTRES CHARGES	49 513
	0
	0
	0

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 0 K€

	0
	0
	0
	0
	0

Les charges à payer, qui s'élèvent au total à 23 037 K€, sont constituées principalement :

Charges à payer	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	10 560
CLIENTS AVANCES ACOMPTES CREDITEURS	6 070
PERSONNELS CP	3 678
CHARGES SOCIALES CP	1 792
IMPOTS TAXES CHARGES A PAYER	937
	0
	0
	0
	0
Total	**23 037**

Les produits à recevoir, qui s'élèvent au total à 3 848 K€, sont constituées principalement :

Produits à recevoir	Montant
FOURNISSEURS AVANCES	3 674
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	91
IMPOTS TAXES PRODUITS A RECEVOIR	83
	0
	0
	0
	0
	0
Total	**3 848**

3.7. Transactions avec des parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives en cours à la date de clôture ou ayant des effets notables sur l'exercice clos, effectuées avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Par secteur géographique

Rubriques (en milliers d'euros)	*Chiffre d'affaires France*	*Chiffre d'affaires Export*	*Total 31/12/2025*	*Total 31/12/2024*	*Variation %*
France	229 943		229 943	243 034	-5,39%
Etranger		8	8	23	-62,72%
TOTAL	**229 943**	**8**	**229 951**	**243 057**	**-5,39%**

Le chiffre d'affaires total net de 229 951 K€ se decompose comme suit:
Le CA réalisé en France pour 229 943 K€ represente 100,00% du CA Net total contre 99,99% en 2024.
Le CA export pour 8 K€ représente 0,00 % du CA net total contre 0,01% en 2024.

Par activité

Rubriques (en milliers d'euros)	*Chiffre d'affaires France*	*Chiffre d'affaires Export*	*Total 31/12/2025*	*Total 31/12/2024*	*Variation %*
Ventes de marchandises	197 946	8	197 954	212 204	-6,72%
Production vendue biens	29 380	0	29 380	28 280	3,89%
Production vendue services	2 617	0	2 617	2 572	1,74%
TOTAL	**229 943**	**8**	**229 951**	**243 057**	**-5,39%**

Le chiffre d'affaires de la société BMCE est principalement constitué de:
- ventes de matériaux de construction

4.2. Dépenses de recherche et de coûts de développement comptabilisés en charges

Au cours de l'exercice, le montant global des dépenses de recherche et des coûts de développement s'est élevé à 0 K euros

4.3. Résultat financier

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

Nature des charges et produits financiers (en milliers d'euros)	*Montant*
Dividendes	0
Dotations/Reprises financières aux amortissements et provisions	0
Intérêts financiers nets	-502
Résultat de change	0
Escomptes	0
Intérêts sur créances factorées	0
RESULTAT FINANCIER	**-502**

4.4 Résultat exceptionnel

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

Nature des charges et produits exceptionnels (en milliers d'euros)	*Montant*
Pénalités fiscales et sociales	-16
Intérêts de retard IS & CVAE	-2
Indemnités de sinistres	8
Amortissements dérogatoires nets	475
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**466**

4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

(1), le montant correspond a l is redressé lors du dernier contrôle fiscal

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant hors participation	6 790 392	-1 589 647	5 200 745
Résultat exceptionnel à court terme	465 115	-120 116	344 999
Résultat exceptionnel à long terme	0	0	0
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-617 721		-617 721
Contribution sociale sur les bénéfices			0
Créance d'impôt à raison des pertes fiscales antérieures			0
			0
Résultat comptable	6 637 786	-1 709 763	4 928 023

4.6. Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allégement de la dette future d'impôt de 803 K€, calculé au taux de 25 %.
La dette future ne prend pas en compte la contribution supplémentaire.
La situation fiscale latente s'analyse comme suit :

Rubriques *(en milliers d'euros)*	*Montant*
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Ecart de conversion Actif	
Ecart de conversion Passif	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	1 969
Subventions d'investissement	
IFRS16	
Produits non imposable temporairement :	
Plafonnement TP	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**1 969**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Provisions pour risques et charges ifc cardiff	3 558
Provisions pour risques	218
Provisions pour clients et stocks	
Provisions pour participation	618
Contribution de solidarité	335
Tascom	137
Provisions pour dépréciation des immobilisations	
Provisions pour primes	315
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**5 180**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-3 212**

IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-value à long terme	
Amortissements réputés différés	

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements financiers

a) Retraite

Cette société n'est pas concernée par les engagements retraite.

b) Contrat de crédit-bail

- Engagements de crédit- bail

(en milliers d'euros)

Immobilisations en crédit bail				
poste du bilan	Valeur origine	Dotations aux amortissements *		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Crédit-bail mobilier	8406	-1167	-2802	5604
Total	**8406**	**-1167**	**-2802**	**5604**

** amortissement avec le signe -*

(en milliers d'euros)

Engagement de crédit bail							
Poste de bilan	redevances payées		Redevances restant à payer				prix résiduel d'achat
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans	total à payer	
Crédit-bail mobilier	1 222	2 912	1 360	4 279	752	6 391	28
Total	**1 222**	**2 912**	**1 360**	**4 279**	**752**	**6 391**	**28**

c) Autres engagements financiers

Le montant des créances assorties de garanties s'élève à 1 898 K€

Les engagements au titre des Plans d'Unités de Performance sont les suivants :

Années	Néant
Nombre UP couvertes	0
Engagement PERSONNEL	0
Engagement CSG	0

Les Unités de Performance sont attribuées à certains cadres et dirigeants travaillant en France. Elles offrent aux bénéficiaires la possibilité de recevoir une rémunération à long terme dont le montant unitaire sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain.

- les créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)
- les garanties d'actif et de passif
- les clauses de retour à meilleure fortune.

5.2. Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	T1	T2	T3	T4
Cadres	109	110	110	113
Employés	120	120	116	120
Techniciens agents de maîtrise	228	217	216	215
Ouvriers	160	158	152	151
TOTAL	**617**	**605**	**594**	**599**

Effectifs	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	TOTAL
Cadres	115		115
Employés	116		116
Techniciens agents de maîtrise	213	-21	192
Ouvriers	150		150
TOTAL	**594**	**-21**	**573**

5.3. Rémunération des organes d'Administration

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cette information conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.4. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain (SIREN 542.039.532) dont le siège social est situé à Courbevoie «Tour SAINT GOBAIN», 12 Place de l'Iris , 92096 La Défense Cedex.

5.5. Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 1999, la société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale conformément à l'accord qu'elle a donné à l'option exercée par la Société Mère en application de l'article 223 A du Code Général des Impôts."

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du Groupe, les filiales déficitaires n'ont droit à aucune indemnisation au titre des déficits transmis à l'intégrante pendant la période d'intégration.

5.6. Autres opérations présentant des risques et des avantages non traduits au bilan

Néant

5.7. Titrisation de certaines créances commerciales

La société Point P S.A.S. ainsi que 14 de ses filiales, dont BMCE, ci-après les « cédants », ont mis en place un programme de titrisation de certaines créances commerciales, dans le cadre d'un accord signé le 2 décembre 2013 et renouvelé le 4 juillet 2024. Un groupe de cinq banques finance ce programme.

Les principales caractéristiques du programme sont les suivantes :

- Les créances sont cédées au nominal, sur une base renouvelable mensuellement, au Fonds Commun de Titrisation Point P («FCT Point P») créé pour le programme

- L'écart entre le nominal des créances cédées et le financement obtenu des banques est constitutif de parts subordonnées souscrites par le GIE Point P Finance, entité centralisatrice du programme, selon le principe du surdimensionnement.
- Les moins-values sur les parts subordonnées au titre des pertes sur créances cédées, sont à la charge des cédants dans le cadre de la garantie accordée par eux au GIE Point P Finance.
- Les cédants conservent la gestion et le recouvrement des créances cédées.
- Les créances douteuses sont rachetées au FCT Point P par les cédants au nominal.
- Les charges du FCT Point P, en particulier le coût du financement, sont à la charge des cédants au prorata des créances cédées.

Le montant au 31 décembre 2025 des créances cédées s'élève à 27 133 K€ .
Les encaissements sur créances cédées, revenant au FCT et laissés à disposition des cédants, s'élèvent à 19 301 K€ et sont présentés dans les autres dettes.

5.8 [Si applicable : contrat d'achat d'électricité long-terme et certificats d'énergie]

Néant

5.9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Certifié conforme[1] à l'original

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

BILAN - ACTIF

DGFiP **N° 2050 2026**

Désignation de l'entreprise : BMCE Provisoire** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0041 QUAI DU ROI 45015 ORLEANS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 0 3 9 8 0 5 5 0 0 1 5 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	16 723 025	AI	3 774 613	12 948 412
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	18 563 439	AO	12 901 481	5 661 958
	Constructions	AP	42 090 782	AQ	31 640 574	10 450 208
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	29 296 639	AS	25 671 998	3 624 640
	Autres immobilisations corporelles	AT	9 677 126	AU	6 643 629	3 033 497
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	145 880	AW		145 880
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	3 215	CV		3 215
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	501	BE		501
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	266 464	BI		266 464
	TOTAL (II)	BJ	116 767 071	BK	80 632 295	36 134 776
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	654 144	BM		654 144
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	551 772	BS		551 772
	Marchandises	BT	40 392 311	BU	2 214 803	38 177 508
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	16 601	BW		16 601
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	19 280 392	BY	3 438 542	15 841 849
	Autres créances (3)	BZ	28 975 067	CA		28 975 067
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	2 107 809	CG		2 107 809
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	502 501	CI		502 501
	TOTAL (III)	CJ	92 480 597	CK	5 653 346	86 827 251
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	13 884			13 884
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	209 261 551	1A	86 285 641	122 975 911

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 3 712 463

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Legia Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BMCE **Provisoire** Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 11 766 800)	DA	11 766 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 980 939
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 176 680
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	58 412
	Report à nouveau	DH	21 992 336
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 928 023
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	1 968 560
	TOTAL (I)	DL	45 871 750
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	967 104
	Provisions pour charges	DQ	3 790 248
	TOTAL (III)	DR	4 757 352
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	49 140
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 157 415
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	36 554 895
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 030 975
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 311 361
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	24 243 024
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	72 346 809
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	122 975 911

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	72 346 809
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	49 140

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BMCE **Provisoire** — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	197 945 515	FB	8 471	FC	197 953 986
	Production vendue biens *	FD	29 380 037	FE		FF	29 380 037
	Production vendue services *	FG	2 617 211	FH		FI	2 617 211
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	229 942 763	FK	8 471	FL	229 951 234
	Production stockée*					FM	70 926
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	13 052
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	6 388 245
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	442 832
	Autres produits (1) (11)					FQ	750 668
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	237 616 957
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	147 077 718
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 721 776
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	97 880
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	37 766 218
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 492 479
	Salaires et traitements*					FY	22 442 324
	Cotisations sociales (10)					FZ	8 555 520
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)					GA	3 398 032
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *					GC	3 756 303
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	828 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	103 751
	Autres charges (12)					GE	1 106 110
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	230 346 112
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 270 845
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	21 769
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	195 109
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	195 109
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	697 331
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	697 331
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-502 222
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	6 790 392

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise BMCE **Provisoire** — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	617 830
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	152 715
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	465 115
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	617 721
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	1 709 763
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	238 451 665
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	233 523 642
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	4 928 023

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	202 102
(2) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	1 298 963
(3) Dont	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	98 512
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		Dont cotisations facultatives Madelin	A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)						HS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amortissements dérogatoires	134 590	609 356
Indemnité d'assurance		8 474
Pénalités fiscales et intérêts	18 125	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BMCE **Provisoire** Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	16 813 003	KE		KF	0
CORPORELLES	Terrains			KG	18 303 401	KH		KI	385 895
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	18 552 509	KK		KL	3 720
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	8 857 338	KN		KO	0
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	15 053 212	KQ		KR	876 541
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	29 822 231	KT		KU	480 889
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	5 791 203	KW		KX	670 304
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*		KY	2 548 509	KZ		LA	1 946
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 472 991	LC		LD	0
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH	145 461	LI		LJ	145 880
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES			TOTAL III	LN	100 546 856	LO		LP	2 565 176
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations			8U	3 215	8V		8W	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			1P	501	1R		1S	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	263 616	1U		1V	2 848
FINANCIÈRES			TOTAL IV	LQ	267 332	LR		LS	2 848
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	117 627 190	ØH		ØJ	2 568 024

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	89 977	LW	16 723 025	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	125 857	LY	18 563 439	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	711 642	MB	17 844 586	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	336 713	ME	8 520 626	MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	204 183	MH	15 725 570	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	1 006 482	MK	29 296 639	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	74 051	MN	6 387 456	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	656 837	MQ	1 893 618	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	76 940	MT	1 396 051	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	145 461	MZ		NA	145 880	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY	145 461	NG	3 192 705	NH	99 773 865	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	3 215	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	501	2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	266 464	2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	270 180	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	145 461	ØK	3 282 683	ØL	116 767 071	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2026
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BMCE **Provisoire**

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 —	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Legal Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BMCE **Provisoire** Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 986 933	PF	0	PG	76 225	PH	2 910 708
TOTAL I		RK	2 986 933	RM	0	RN	76 225	RO	2 910 708
Terrains		PI	12 658 583	PJ	368 755	PK	125 857	PL	12 901 481
Constructions	Sur sol propre	PM	13 647 038	PN	402 332	PO	672 028	PQ	13 377 342
	Sur sol d'autrui	PR	7 452 100	PS	186 852	PT	335 345	PU	7 303 607
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	10 269 705	PW	894 085	PX	204 165	PY	10 959 625
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	25 673 044	QA	974 629	QB	975 675	QC	25 671 998
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	3 074 368	QE	514 410	QF	74 051	QG	3 514 728
	Matériel de transport	QH	2 355 281	QI	42 039	QJ	638 646	QK	1 758 673
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 432 237	QM	14 930	QN	76 940	QO	1 370 228
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	76 562 357	QV	3 398 032	QW	3 102 707	QX	76 857 682
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	79 549 289	ØP	3 398 032	ØQ	3 178 931	ØR	79 768 390

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4	180 697	R5		R6	-180 697
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2	5 129	S3		S4	-5 129
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	115 448	T5		T6		T7	403 568	T8		T9	-288 120
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9	18 950	V1		V2		V3	15 816	V4		V5	3 134
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	193	V8		V9		W1	4 146	W2		W3	-3 953
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3	134 590	X4		X5		X6	609 356	X7		X8	-474 765
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ	134 590	NR		NS		NT	609 356	NU		NV	-474 765
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	134 590	**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**				NY	609 356	**Total général non ventilé (NW-NY)**				NZ	-474 765

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler	17 850	0	Z9	3 967	Z8	13 884
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BMCE **Provisoire** Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	2 443 325	TM	134 590	TN	609 356	TO	1 968 560
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	2 443 325	TS	134 590	TT	609 356	TU	1 968 560
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 601 814	4B	451 000	4C	1 085 710	4D	967 104
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4 119 000	4Y	377 000	4Z	938 000	5A	3 558 000
	Provisions pour impôts (1)	5B	78 108	5C	0	5D		5E	78 108
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	154 331	5W	0	5X	191	5Y	154 140
	TOTAL II	5Z	5 953 253	TV	828 000	TW	2 023 901	TX	4 757 352
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A	863 905	6B	0	6C		6D	863 905
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	2 464 881	6P	2 214 803	6R	2 464 881	6S	2 214 803
	Sur comptes clients	6T	3 796 505	6U	1 541 500	6V	1 899 462	6W	3 438 542
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	7 125 291	TY	3 756 303	TZ	4 364 343	UA	6 517 250
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	15 521 869	UB	4 718 893	UC	6 997 600	UD	13 243 162
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	4 584 303	UF	6 388 245		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ	134 590	UK	609 356		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056
1 / 1

Désignation

BMCE **Provisoire**

Provisions pour hausse des prix

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
PPHP 2008				
PPHP 2009				
PPHP 2010				
PPHP 2011				
PPHP 2012				

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056
1 / 1

Désignation

BMCE **Provisoire**

Provisions pour impôts

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Prov IS plus values fusion	78 108			78 108

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056
1 / 1

Désignation

BMCE **Provisoire**

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Prov charge perso. UP	191		191	0
AUTRES PROV CHARGES EXCEP	154 140			154 140

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BMCE **Provisoire** — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	266 464	UV	0	UW	266 464
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 712 463		0		3 712 463
	Autres créances clients	UX	15 567 928		15 567 928		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 894		4 894		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	0		0		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	0		0		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 423 139		2 423 139		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	83 340		83 340		
	Groupe et associés (2)	VC	22 806 659		22 806 659		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 657 035		3 657 035		
	Charges constatées d'avance	VS	502 501		502 501		
	TOTAUX	VT	49 024 423	VU	45 045 496	VV	3 978 927
RENVOIS (1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	37 799	37 799		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	11 341	11 341		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	36 554 895	36 554 895		
Personnel et comptes rattachés		8C	3 706 674	3 706 674		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 141 153	3 141 153		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 191 278	1 191 278		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 166	4 166		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	987 705	987 705		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 311 361	1 311 361		
Groupe et associés (2)		VI	1 907	1 907		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	25 398 531	25 398 531		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	72 346 809	VZ 72 346 809		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP **N° 2058-A 2026**

Désignation de l'entreprise : BMCE **Provisoire** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 4 928 023

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	0
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	226 689	XE	334 766
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	891	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	107 186		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 781 707	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	1 838 810
Amendes et pénalités	WJ	57 103	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 **bis**) *	XZ	0		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	1 671 047
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	19 475	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	19 475

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8	
Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %		ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme		WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	17 291
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I WR	8 809 412

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	21 769
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	1 778 166

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19%						WP	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		L5	XF
Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI		XG	441 322
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II XH	2 241 257

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice **(I moins II)**	XI	6 568 155		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit **(II moins I)**			XJ	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	6 568 155	XO	

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

BMCE **Provisoire**

31/12/2025

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Taxe sur les bureaux IDF	16 272
Dons et libéralités	1 019

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

BMCE **Provisoire**

31/12/2025

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
DECOTE PEG	441 322

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 A*bis*
2026

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : BMCE **Provisoire**

N° SIRET : 39039805500157

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025

Néant ☐*

I - RÉINTÉGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	4 928 023
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)		E 2	3 881 389
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 *bis* du CGI		E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A		Z 7	0
	TOTAL I	E 3	8 809 412
II - DÉDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E 5	2 241 257
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %		E Y	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 15 %		E 6	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 0 %		E Z	
Plus-values nettes à long terme • imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F (1), 238 *bis* JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
	TOTAL II	F 1	2 241 257

III - RÉSULTAT FISCAL				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	6 568 155	
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	6 568 155	
	Déficit	F 9		0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BMCE **Provisoire** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 495 008

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Provision primes non déductible	8X	315 052	8Y	200 000
Provision risque calcul CP	8Z	0	9A	126 120
Provision pour charges de retraite	9B	377 000	9C	919 000
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Taxe sur les grandes surfaces	9K	137 322	9L	137 124
Participation des salariés	9M	617 721	9N	39 828
Contribution sociale de solidarité (Organic)	9P	334 612	9R	356 094
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	1 781 707 ▼ ligne WI	YO	1 778 166 ▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 B*bis*
2026

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : BMCE **Provisoire**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025 Néant ☐*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d' éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	0

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B*bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values À 15 %	Moins-values À 19 %	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N		0	0	(2) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
	N - 2			(2)			
	N - 3			(2)			
	N - 4			(2)			
	N - 5			(2)			
	N - 6			(2)			
	N - 7			(2)			
	N - 8			(2)			
	N - 9			(2)			
	N - 10			(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BMCE **Provisoire** — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	21 104 166		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
				Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 727 550		Dividendes	ZE	2 839 380
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	21 992 336
TOTAL I	ØF	24 831 716		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	24 831 716

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)	J7	8 406 669	YQ	6 390 912
	– Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance			YT	5 126 999
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	4 806 242	XQ	6 635 609
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	696 545
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	2 472 304
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	22 834 761
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	37 766 218
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	718 836
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	2 773 643
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	3 492 479
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	46 026 459
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	38 115 940
DIVERS	– Montant brut des salaires *			ØB	21 914 875
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	2,93 %
	– Filiales et participations (liste au tableau 2059–G–SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) – Si oui indiquer 1, sinon 0			ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	6 568 155	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0
			Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ 54203953200198

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JK	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JL	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JM			
Revenu brut social (si le monant est positif)			JN	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-ER 2026

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS BMCE **Provisoire**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 RUE COURTOIS 93505 PANTIN CEDEX

SIRET Société intégrée : 39039805500157 Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	6 568 155	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	6 568 155	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	6 568 155	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations — Plus-values et réintégrations						Cessions d'immobilisations — Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 ES 2026

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS BMCE **Provisoire**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : 39039805500157 8 RUE COURTOIS 93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 FC 2026

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : BMCE **Provisoire**

N° SIRET : 39039805500157

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	6 568 155
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	6 568 155

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A** **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BMCE **Provisoire** Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	FONDS DE COMMERCE	76 225			76 225	0
	2	FONDS DE COMMERCE	13 753				13 753
	3	CONSTRUCTIONS	1 452 447			1 411 446	41 001
	4	INSTALLATIONS TECHNIQUES	167 004			164 562	2 442
	5	MATERIEL TECHNIQUE ET OUTIL	839 478			811 113	28 365
	6	MATERIEL DE TRANSPORT	656 837			638 646	18 191
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1		0					
	2		-13 753	-13 753				
	3		-41 001	-41 001				
	4		-2 442	-2 442				
	5	219 147	190 782	190 782				
	6	223 685	205 494	205 494				
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		339 080				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BMCE **Provisoire** — Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
FUSION BENEZ 01/01/2003	358 000			358 000
TOTAL	358 000			358 000

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Legis Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP **N° 2059-C** **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BMCE **Provisoire** Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ②+③-④-⑤ ⑥
Moins-values nettes	N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : BMCE **Provisoire** — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Legal Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : BMCE **Provisoire** Néant [ ] *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	643
Dont apprentis	YF	32
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	229 951 234
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	229 951 234

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus–values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	1 193 501
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	11 052
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 204 553

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	150 845 286
Variation négative des stocks	OQ	1 748 730
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	24 846 561
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 815 313
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	8 590
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 209 862
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	180 474 342

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	50 681 445

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	50 681 445

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	[ ]
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	229 951 234
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	14 357 996 644
Période de référence	GY	01/01/2025
	GZ	31/12/2025
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F** **2026**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 3 9 0 3 9 8 0 5 5 0 0 1 5 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BMCE **Provisoire**

ADRESSE (voie) 0041 QUAI DU ROI

CODE POSTAL 45015 VILLE ORLEANS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 557 973
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	27
Total des lignes P1 + P2	P5	11	Total des lignes P3 + P4	P6	2 558 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination POINT P SAS

N° SIREN (si société établie en France) 695680108 % de détention 99,99 Nb de parts ou actions 2 557 935

Adresse : N° 12 Voie Place de L'Iris

Code Postal 92400 Commune COURBEVOIE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2026

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
BMCE **Provisoire**	41 QUAI DU ROI 45015 ORLEANS
SIRET 3 9 0 3 9 8 0 5 5 0 0 1 5 7	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01/01/2000

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
0012 PLACE DE L'IRIS TOUR SAINT-GOBAIN
92400 COURBEVOIE

SIRET 5 4 2 0 3 9 5 3 2 0 0 1 9 8

B ACTIVITE

Activités exercées : | Si vous avez changé d'activité, cochez la case :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	6 568 155	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus–values

PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238 *quindecies*	

PV à long terme imposables à 15 % :

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 *quindecies* A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)		Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 *quaterdecies*		Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies*			

4 Option pour le crédit d'impôt outre–mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition		Chiffre d'affaires	229 951 234	Taux d'impositon
6 Contribution sur les grandes entreprises de transport maritime (CTM)			Base d'imposition		Taux d'impositon

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : PEOPLESOFT

Nom et coordonnées ECF

– du prestataire :

– du comptable :

Tél :

– du conseil :

Tél :

Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise **BMCE **Provisoire****
0041 QUAI DU ROI

45015 ORLEANS
390398055

31/12/2025

Produits à recevoir	Montant
FOURNISSEURS AVANCES	3 673 636
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	91 184
IMPOTS TAXES PRODUITS A RECEVOIR	83 340

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise	**BMCE **Provisoire**** **0041 QUAI DU ROI** **45015 ORLEANS** **390398055**	**31/12/2025**

Charges à payer	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	10 559 553
CLIENTS AVANCES ACOMPTES CREDITEURS	6 070 453
PERSONNELS CP	3 678 182
CHARGES SOCIALES CP	1 791 778
IMPOTS TAXES CHARGES A PAYER	937 256

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES CA19CHAREP

Désignation de l'entreprise **BMCE **Provisoire****
0041 QUAI DU ROI

45015 ORLEANS
390398055

31/12/2025

Nature	Durée amortissement ou étalement	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
FRAIS EMISSION EMPRUNT TITRISATIO	5		19 834	5 950	13 884

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

Désignation de l'entreprise **BMCE **Provisoire****
0041 QUAI DU ROI

45015 ORLEANS
390398055

31/12/2025

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYERS			452 988		
AUTRES CHARGES			49 513		

Cegid Group

ETAT DECLARATIF DE LA DEDUCTION PRATIQUEE EN APPLICATION DU II DE L'ARTICLE 217 QUINQUIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS

DEDUCACTIO

BMCE **Provisoire**
390398055

31/12/2025

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nombre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								
Options de souscriptions d'actions								
Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise			102	17 817	1 811 098	77	17 817	1 369 771
TOTAL				17 817	1 811 098		17 817	1 369 771
MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (différence entre les totaux des colonnes A et B)				441 327				

Legal Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G** **2026**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 **N° SIRET** 3 9 0 3 9 8 0 5 5 0 0 1 5 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BMCE **Provisoire**

ADRESSE (voie) 0041 QUAI DU ROI

CODE POSTAL 45015 VILLE ORLEANS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

BMCE **Provisoire**
390398055

31/12/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS BMCE 41 QUAI DU ROI 45015 ORLEANS FR 390398055	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

Titre du document Relevé détaillé des frais - charges à payer bonus

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

Désignation de l'entreprise	**BMCE **Provisoire**** **0041 QUAI DU ROI** **45015 ORLEANS** **390398055**	**31/12/2025**

Charges à payer / provisions

En application du BOI-BIC-PROV-10 n°250 et du BOI-BIC-PROV-20-20 n°140, la charge à payer comptabilisée au titre des bonus de l'exercice 2025, pour un montant total de 1 314 558€ (charges sociales incluses), a été traitée fiscalement comme une provision.

Cegid Group

Titre du document MENTION EXPRESSE SUR LES CAP BONUS

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) [X]

Désignation de l'entreprise	**BMCE **Provisoire**** **0041 QUAI DU ROI** **45015 ORLEANS** **390398055**	**31/12/2025**

MENTION EXPRESSE SUR LES CAP BONUS

Dans le cadre dune vérification de comptabilité portant sur les exercices 2020 à 2023, le service vérificateur a remis en cause
La société BMCE ne partageant pas la position du service vérificateur, la société Compagnie Saint-Gobain, en tant que société mè
La société BMCE considère quen application des dispositions de la doctrine administrative prévues au BOI-BIC-PROV-10 n°250 et a
Par conséquent, la société BMCE a maintenu sa position relative à la déduction de la part qualitative de la charge à payer relat

Cegid Group

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

Titre du document

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

Désignation de l'entreprise

Cegid Group

ANNEXE LIBRE MODÈLE 02

ANNEXLIB02
1 / 1

Titre du document

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) [X]

Désignation de l'entreprise	**BMCE **Provisoire**** **0041 QUAI DU ROI** **45015 ORLEANS** **390398055**	**31/12/2025**

Cegid Group

ANNEXE LIBRE MODÈLE 03

ANNEXLIB03
1 / 1

Titre du document

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

Désignation de l'entreprise	**BMCE **Provisoire**** **0041 QUAI DU ROI** **45015 ORLEANS** **390398055**	**31/12/2025**

Cegid Group

ANNEXE LIBRE MODÈLE 04

Titre du document

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

Désignation de l'entreprise	**BMCE **Provisoire**** **0041 QUAI DU ROI** **45015 ORLEANS** **390398055**	**31/12/2025**

Cegid Group

ANNEXE LIBRE MODÈLE 05

ANNEXLIB05
1 / 1

Titre du document

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

Désignation de l'entreprise	**BMCE **Provisoire**** **0041 QUAI DU ROI** **45015 ORLEANS** **390398055**	**31/12/2025**

Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA

Désignation de l'entreprise **BMCE **Provisoire****
0041 QUAI DU ROI

45015 ORLEANS
390398055

31/12/2025

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

BMCE **Provisoire**
390398055

31/12/2025

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :	GC THEVENARD
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SAS
N° / Type / Libellé voie :	0016 RUE CLOS SAINT JEAN
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS
Pays :	

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :	BMCE
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SAS
N° / Type / Libellé voie :	0041 QUAI DU ROI
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	45000 ORLEANS
Pays :	

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)	X
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)	
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)	
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)	
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)	
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)	
Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)	

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
NEANT					
VALEUR COMPTABLE= VALEUR F					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
NEANT					
VALEUR COMPTABLE= VALEUR F					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

Cegid Group

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

BMCE **Provisoire**
390398055

31/12/2025

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :	ETABLISSEMENT BENEZ
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SA
N° / Type / Libellé voie :	
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	
Pays :	

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :	BMCE
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SA
N° / Type / Libellé voie :	0041 QUAI DU ROI
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	45000
Pays :	

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)	X
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)	
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)	
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)	
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)	
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)	
Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)	

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		1 619 000			
Terrains	22 140	249 000			
Participations					
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

Cegid Group

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

BMCE **Provisoire**
390398055

31/12/2025

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :	BMCE
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SA
N° / Type / Libellé voie :	0041 QUAI DU ROI
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	45000 0RLEANS
Pays :	

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :	BMSO
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SAS
N° / Type / Libellé voie :	0000 Chemin départemental 109E
Complément de distribution :	BAT T4
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	33612 CANEJAN
Pays :	

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)	X
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)	
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)	
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)	
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)	
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)	
Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)	

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	707 772	707 772			707 772
Autres immobilisations financières					
NEANT VALEURS COMPTABLES=F					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

Cegid Group

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

BMCE **Provisoire**
390398055

31/12/2025

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :	BMCE
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SA
N° / Type / Libellé voie :	0041 QUAI DU ROI
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	45000 ORLEANS
Pays :	

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :	BMRA
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SA
N° / Type / Libellé voie :	2080 Avenue des LANDIERS
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	73000 CHAMBERY
Pays :	

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)	X
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)	
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)	
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)	
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)	
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)	
Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)	

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	768 879	768 879			768 879
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
NEANT VALEURS COMPTABLES=F					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

Cegid Group

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

BMCE **Provisoire**
390398055

31/12/2025

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :	
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	
N° / Type / Libellé voie :	
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	
Pays :	

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :	
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	
N° / Type / Libellé voie :	
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	
Pays :	

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)	
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)	
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)	
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)	
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)	
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)	
Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)	

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	0				0
Autres immobilisations financières					
TUP PERIGNAT VALEUR COMPTA					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

Cegid Group

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

BMCE **Provisoire**
390398055

31/12/2025

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :	MDML
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SAS
N° / Type / Libellé voie :	
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	ZAC DES DENTELLES
Code postal / Ville :	45260 LORRIS
Pays :	

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :	BMCE
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SAS
N° / Type / Libellé voie :	0041 QUAI DU ROI
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	45000 ORLEANS
Pays :	

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)	X
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)	
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)	
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)	
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)	
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)	
Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)	

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
NEANT					
VALEUR COMPTABLE= VALEUR F					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
NEANT					
VALEUR COMPTABLE= VALEUR F					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

Cegid Group

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

BMCE **Provisoire**
390398055

31/12/2025

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :	MDM CHAT
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SAS
N° / Type / Libellé voie :	0041 QUAI DU ROI
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	45000 ORLEANS
Pays :	

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :	BMCE
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SAS
N° / Type / Libellé voie :	0041 QUAI DU ROI
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	45000 ORLEANS
Pays :	

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)	X
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)	
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)	
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)	
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)	
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)	
Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)	

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
NEANT					
VALEUR COMPTABLE = VALEUR					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
NEANT					
VALEUR COMPTABLE = VALEUR					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

Cegid Group